



CE PROGRAMME TIENT LIEU DE CONVOCATION !

Tableau des exercices 2010

Exercices pour les cadres				
Lundi	22 février	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	Chefs d'intervention avec Corgémont
Mardi	9 mars	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	Chefs de groupe avec Corgémont
Mardi	2 novembre	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	Chefs d'intervention & chefs de groupe

Exercices pour les Premiers Secours [PS]				
Lundi	19 avril	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	PS
Lundi	31 mai	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	PS avec Corgémont
Jeudi	19 août	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	PS avec Corgémont
Lundi	27 septembre	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	PS avec Péry-La Heutte

Exercices pour les machinistes				
Samedi	28 août	07h45 - 12h00	HANGAR Sonceboz	Machinistes MP / FTP

Exercices pour les électriciens				
Mercredi	9 juin	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	Electriciens avec Corgémont et Cortébert

Exercices pour l'ensemble du corps				
Lundi	26 avril	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	Tous les sapeurs-pompiers
Mardi	18 mai	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	
Mercredi	2 juin	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	
Lundi	21 juin	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	
Mardi	17 août	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	
Vendredi	3 septembre	19h00 - 21h15	HANGAR Sonceboz	

Exercices pour les porteurs d'appareils respiratoires [PR]				
Mercredi	27 janvier	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	Porteurs d'appareils respiratoires selon programme détaillé
Mercredi	3 février	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Jeudi	11 février	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Mardi	2 mars	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Lundi	15 mars	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Mardi	13 avril	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Jeudi	27 mai	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Lundi	28 juin	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Mardi	24 août	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Samedi	18 septembre	07h45 - 17h00	HANGAR Sonceboz	
Lundi	18 octobre	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Mercredi	27 octobre	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	
Vendredi	26 novembre	19h00 - 22h00	HANGAR Sonceboz	



CE PROGRAMME TIENT LIEU DE CONVOCATION !

ENTREE EN SERVICE : Les chefs de sections et les chargés de leçons entreront en service 15 minutes avant l'heure indiquée sur le programme.

CADRES : Les chefs d'intervention et les chefs de groupe constituent les cadres.

EXCUSES : Les motifs réputés valables sont énumérés à l'art. 11.4 du règlement du corps des sapeurs-pompiers.

Les excuses doivent impérativement être présentées au commandant par écrit et dans un délai de 48h qui suit l'absence en question.

Passé ce délai, les excuses ne pourront plus être prises en considération.

Les absences :

- pour des raisons professionnelles seront justifiées sur papier de l'entreprise concernée,
- pour cause de service militaire seront accompagnées d'une photocopie de l'ordre de marche,
- pour cause de maladie ou d'accident seront accompagnées d'un certificat médical.

Les arrivées tardives aux exercices (restant exceptionnelles) doivent être annoncées au Commandant pour éviter une mise à l'amende.

AMENDES : En cas d'absence non justifiée, le montant de l'amende est fixé à CHF 100.- par exercice ou convocation.

DEPART : Les personnes qui quittent la localité doivent annoncer leur départ au Commandant. L'équipement personnel et le livret de service seront remis au Responsable du matériel.

Le Commandant	Le Vice - commandant	Le Resp. véhicules	Le Resp. matériel	La Secrétaire
Patrick Tissot ☎ 032 489 20 08 ☎ 079 626 59 71	Christian Grossenbacher ☎ 032 535 71 16 ☎ 079 410 92 31	Thierry Schnegg ☎ 032 489 13 16	Jean Caseiro ☎ 032 535 01 94 ☎ 078 709 89 12	Sylvia Hasler ☎ 032 489 21 10 ☎ 079 409 24 69